

Motion du 28 juin 2011 de Mmes Marie Chappuis, Alexandra Rys, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck, Julien Cart, Grégoire Carasso, Alberto Velasco, Gary Bennaim, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Yves Nidegger, Eric Bertinat, Claude Jeanneret et Pascal Spuhler: «Élargissement du pont du Mont-Blanc pour y joindre une piste cyclable: la Ville de Genève veut-elle se passer des fonds privés et publics?»

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 17 septembre 2014, dans le rapport M-979 A)

MOTION

Considérant:

- les demandes répétées du Conseil municipal en faveur de la construction d'une passerelle cycliste sur le pont du Mont-Blanc;
- le renvoi au Conseil administratif, en date du 12 octobre 2010, de la motion M-941, restée sans suite à ce jour;
- la décision de la Confédération de retenir la passerelle cycliste du pont du Mont-Blanc dans le cadre du projet d'agglomération I et de la financer à hauteur de 40%;
- la nécessité de débiter impérativement ces travaux avant 2014 pour bénéficier de la manne fédérale;
- le vote par le Canton de la loi pour financer les infrastructures du projet d'agglomération I à hauteur de 60%;
- le fait qu'une requête en autorisation de construire a été déposée en 2010 au Département des constructions et des technologies de l'information et que son instruction n'est toujours pas terminée;
- le fait qu'une nouvelle variante de ce projet – présentée au département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève – permet de ne pas empiéter sur les voies de roulement et de satisfaire ainsi l'ensemble des usagers du pont du Mont-Blanc (Transports publics genevois, cyclistes, piétons et voitures);
- le fait qu'un donateur privé serait disposé, dans le cadre de ce projet, à refaire l'éclairage, les barrières et les trottoirs du pont;
- le fait que ce projet d'élargissement ne coûterait qu'environ 2 millions de francs à la Ville (entretien structure et tablier);
- le fait que la Ville devra de toute façon effectuer la réfection de l'ouvrage un jour ou l'autre;
- le fait que ce projet pourrait bénéficier d'un accueil favorable de tous les acteurs concernés par la mobilité à Genève;
- la nécessité d'agir, au vu des risques encourus quotidiennement par les piétons et les cyclistes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de modifier la requête en autorisation de construire – dans le sens de la nouvelle variante n'empiétant pas sur les voies de roulement – afin de pouvoir démarrer rapidement les travaux et bénéficier ainsi d'un soutien financier fédéral et cantonal, ainsi que de celui d'un mécène privé.